110e Année. – N° 29 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Numéro spécial 20 Octobre 1961
Page 1 sur 20

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

POLYNÉSIE FRANÇAISE

PARAISSANT LE 15 ET LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Matahiti 110 N° 29 | TE VEA A TE HAU NO POLYNESIA FARANI | Mahana 20 no Atopa 1961

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois (Francs Pacific)	3 mois
Polynésie française.	180 fr.	100 fr.	60 fr.
France et territoires d'Outre-mer	190 fr.	105 fr.	60 fr.
Etranger.....	265 fr.	130 fr.	70 fr.

PRIX DU NUMERO :

Polynésie, France et T.O.M. : 15 fr. – Etranger : 20 fr.

Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie à Papeete.

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.

Les annonces doivent parvenir à l'Imprimerie au plus tard 6 jours ouvrables avant la parution du journal.

ANNONCES ET AVIS

Annonces judiciaires, commerciales et annonces diverses : la ligne..... 15 fr.

Les mêmes renouvelées : la ligne..... 7 fr.

Publication de sociétés philanthropiques, littéraires, scientifiques, sportives, etc.. 7 fr.

ALLOCUTIONS

prononcées à la Séance d'ouverture de la

SESSION BUDGÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE

de la Polynésie Française, le 10 Octobre 1961.

Par Monsieur Frantz VANIZETTE

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Monsieur le Gouverneur,

Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Messieurs les Conseillers,

Mesdames,

Messieurs,

Je dois tout d'abord faire part des excuses de MM. FLORISSON, PICARD, COLOMBEL, Jean-Baptiste CERAN-JERUSALEMY, DEANE, GRELET et MOOROA qui, pour diverses raisons ne peuvent assister à cette séance d'ouverture.

Nous voici au seuil de notre session budgétaire. Il est de tradition et c'est nécessaire, de faire le point avant d'engager l'année à venir.

Depuis notre dernière session des évènements importants se sont produits et méritent de retenir notre attention.

* * *

C'est en premier, un évènement douloureux : le décès d'un de nos collègues particulièrement apprécié pour ses qualités de cœur et son amabilité, le Député Marcel OOPA.

Entré à l'Assemblée Territoriale le 8 avril 1959, la maladie a voulu que son mandat soit de trop courte durée et dans l'éloge funèbre prononcé par le Président CHABAN-DELMAS à l'Assemblée Nationale, celui-ci a rendu hommage aux qualités *de Marcel OOPA et à sa brillante conduite* à BIR-HAKEIM et en LYBIE.

Lors des obsèques de notre regretté collègue, en votre nom, Messieurs les Conseillers, je me suis associé à cet hommage et j'ajoutai que la terrible épreuve qu'avait traversée notre collègue avait été pour lui l'ultime occasion de prouver son courage.

Je renouvelle à sa famille et à ses amis nos condoléances attristées.

* * *

Un autre évènement touchant la composition de notre Assemblée est la consultation qui vient de se dérouler aux Iles sous-le-vent dimanche dernier. C'est Mme Céline OOPA qui sera sans nul doute proclamée élue. Avec nos félicitations

Page LEXPOL 2 sur 11

nous lui souhaitons la bienvenue, elle prend la place de son époux et a ainsi l'honneur d'être la première dame siégeant dans cette enceinte.

* * *

Autre évènement d'importance, la Conférence Economique sur la Polynésie Française s'est tenue au Ministère des Territoires d'outre-mer en juin dernier. De plus, la mission désignée par l'Assemblée, composée de MM. Jacques DROLLET, Jean-Baptiste CERAN-JERUSALEMY et moi-même a étudié les différents problèmes touchant notre économie avec les responsables du Gouvernement métropolitain. Vous connaissez les résultats fructueux de ces déplacements, ils permettent d'envisager l'avenir de notre Territoire sous un angle meilleur. Des décisions furent prises, leur exécution est en cours, cependant des détails restent à préciser, j'y reviendrai tout à l'heure.

* * *

Depuis cette date un changement s'est produit Rue Oudinot, nous avons vu le départ de M. Robert LECOURT et la nomination de M. Jean de BROGLIE, comme Secrétaire d'Etat, dépendant du Ministre d'Etat M. Louis JACQUINOT. Ceci, nous l'espérons, ne mettra certainement pas en cause la continuité dans les affaires en cours, et personnellement, j'exprime le vœu que cette nouvelle organisation facilite l'aboutissement des propositions émanant des responsables locaux.

* * *

Durant cette intersession de 4 mois 1/2, la Commission permanente, sous la Présidence de M. Elie SALMON a réglé un grand nombre d'affaires parmi lesquelles je cite : la location au Crédit de l'Océanie de la partie non bâtie du terrain domanial de HAMUTA pour la construction de maisons d'habitation à loyer modéré, la réglementation en matière d'agences et bureaux de voyages, la création de nouveaux districts dans le Territoire.

En ce qui concerne la Fonction Publique la Commission permanente a eu à se prononcer sur différents textes améliorant la situation des élèves de certains cadres supérieurs.

Dans le domaine financier, des crédits ont été débloqués pour permettre la continuation des travaux déjà en cours d'exécution et le fonctionnement normal de certains services administratifs.

La création d'un collège d'enseignement mixte à orientation agricole et ménagère à Taravao a été décidée, les crédits nécessaires au fonctionnement de ce collège, débloqués.

La section locale du F.I.D.E.S. 1961 a été définitivement approuvée.

Signalons encore la décision prise de constituer au Crédit de l'Océanie un fonds de garantie destiné à couvrir les prêts consentis aux agriculteurs et aux pêcheurs.

Un certain nombre d'autres affaires ont été renvoyées à la session plénière soit en raison de leur importance, soit qu'elles n'étaient pas comprises dans la délégation de pouvoirs à la Commission permanente, notamment : un projet tendant à modifier les règles d'assiette de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers, la création éventuelle en Polynésie Française d'une Caisse de stabilisation des cours de la vanille, la création de collectivités rurales et de conseils de circonscriptions, la création de collèges courts à vocation agricole et artisanale, un projet de délibération réglementant l'entrée du coprah dans les silos, la création d'un organisme de commercialisation des produits locaux, la création de juridictions foncières dans le Territoire et la réglementation en matière foncière, le recensement des cultures et des terres et en ce qui concerne la Fonction Publique, la réorganisation du statut des cadres territoriaux, un projet de délibération fixant les modalités d'application du décret sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Par ailleurs, de nombreuses questions se rapportant au budget ont été également transmises à l'actuelle session.

Je dois féliciter les membres de la Commission Permanente pour le travail accompli et j'estime qu'à l'avenir la délégation de pouvoirs devrait être plus large et surtout plus souple de façon à éviter les longueurs préjudiciables à la bonne marche administrative, économique et sociale du Territoire.

* * *

Donc, au cours de la session qui va s'ouvrir, l'Assemblée abordera les affaires transmises lors de la session administrative de Mars à Juin, celles renvoyées par la Commission Permanente que j'ai citées tout à l'heure et elle étudiera le projet de budget 1962 et la tranche F.I.D.E.S. pour cette même année.

Il est hors de doute que le budget sera le point principal de l'ordre du jour.

* * *

Il a été dit maintes fois ici et ailleurs, avec juste raison, que la Polynésie Française connaissait une période d'expansion économique due principalement à une poussée démographique exceptionnelle et à la nécessité de trouver des ressources nouvelles telles que par exemple le tourisme. Le budget doit être le reflet d'une telle situation.

En effet, si le budget de fonctionnement laisse apparaître des augmentations inéluctables, celui d'équipement et d'entretien ne devrait pas être stagnant comme les années précédentes.

Certes, dans ce domaine le F.I.D.E.S. est un appoint appréciable. Cependant, comme nous l'avons souvent répété aux autorités métropolitaines et plus particulièrement au Premier Ministre, les dotations de la loi-programme ne sont pas suffisantes pour entreprendre et mener à bien les travaux indispensables à la vie du Territoire.

Sans pour cela faire un quelconque chantage et mettre en doute notre appartenance à la République, nous n'ignorons pas ici l'importance de l'aide accordée à des pays devenus indépendants et dont la reconnaissance est parfois mitigée. Si le budget local doit faire pour 1962 un effort d'équipement, il est de notre devoir, tout en étant reconnaissant envers la Métropole de ses efforts en notre faveur, de dire que nos

propres moyens ne peuvent faire face à nos besoins : routes, écoles, dispensaires, adductions d'eau, port, constructions économiques, infrastructure touristique etc, etc...

Déjà des travaux ont été votés, réalisés ou sont en cours de réalisation notamment : l'hôpital général, le collège d'UTUROA, la route de PUNAAUIA, l'aérodrome d'UTUROA, l'aide à l'agriculture, la construction de ponts à Tahiti, Moorea et aux Iles SOUS LE VENT, les citernes aux Iles TUAMOTU... Mais il reste tellement à faire ! Il suffit de lire les différents plans triennaux et quinquenaux adoptés par l'Assemblée pour s'en rendre compte.

* * *

Dans ce domaine de l'équipement il faut faire état du Crédit de l'Océanie qui après un démarrage prudent, mais justifié, est maintenant un organisme dont l'action ne peut que s'étendre si, bien entendu, la Caisse Centrale de Coopération Economique et le Territoire consentent à augmenter leurs dotations.

La S.E.T.I.L. enfin créée et dont le Conseil d'Administration doit se réunir sous peu à PAPEETE devra être un instrument d'études et de réalisations dans l'agriculture, l'urbanisme, le social et tout autre domaine intéressant le Territoire. Là aussi, nous espérons que les organismes de prêts, plus particulièrement la Caisse de Dépôts et Consignations, comprendront les nécessités locales.

Nous avons appris la création d'une Société privée d'investissements. Cette initiative apparaît comme excellente et elle devrait compléter l'action du secteur public.

Il va sans dire qu'une coordination est indispensable entre le F.I.D.E.S., le Territoire, les organismes semi-publics et privés.

* * *

Pour équiper le Territoire les outils sont donc en place, certains moyens existent, d'autres manquent, l'Assemblée devra rechercher les modes de financement possibles.

* * *

Lors du vote du budget de fonctionnement de l'exercice 1961, l'Assemblée avait prévu que l'équilibre serait établi par une avance de trésorerie de la Métropole d'un montant de 57 millions C.F.P. La situation actuelle des recettes du Territoire fait apparaître un dépassement très large sur les prévisions. En effet, dès la fin de 1960 on a constaté un relèvement exceptionnel des importations, ceci jusqu'en juin 1961 pour atteindre 33 millions de droits lors de ce mois soit plus du double du même mois de l'année précédente. Cette augmentation de droits ne saurait évidemment se maintenir indéfiniment, mais l'on peut escompter des recettes mensuelles, — les chiffres des derniers mois le prouvent, — de l'ordre d'environ 22 millions contre 13 millions en 1959 et 18 millions en 1960.

Au cours de la discussion de ce budget 1961, l'Assemblée avait été inquiétée par la baisse des produits agricoles, cette baisse devant normalement se répercuter sur le pouvoir d'achat du producteur et par voie de conséquence sur le volume des importations. Il en fut ainsi, les cours des produits agricoles n'ayant pas évolué favorablement, mais cette baisse de droits dans ce secteur a été très largement compensée par les revenus issus du tourisme et de ses annexes. Nous pouvons donc dire que l'équilibre budgétaire sera assuré en 1961 et que le Territoire n'aura pas à demander d'avance de trésorerie ou de subvention.

* * *

Il faut cependant reconnaître que cet équilibre est fragile car, comme je viens de le dire, le relèvement spectaculaire des droits perçus est surtout dû au tourisme et à ses annexes à savoir : les investissements, les constructions, et aussi l'industrie cinématographique.

A en juger par le volume des devises changées aux guichets de la Banque de l'Indochine, on devrait arriver en fin d'année entre 350 millions et 400 millions apportés au Territoire par cette nouvelle industrie. Dans notre balance commerciale le tourisme prendrait nettement le pas sur le coprah et si l'année continuait au même rythme, sur les phosphates. Il serait dangereux de penser que pour l'année prochaine une telle augmentation des recettes du budget local s'accentuera. Quoiqu'il en soit un plafonnement est prévisible.

Déjà ces derniers mois nous avons constaté une récession très nette du tourisme, conjoncture internationale, prix et conditions pratiquées par les hôtels, manque de distractions offert aux touristes en sont certainement les causes principales. Le Gouvernement s'est préoccupé de ces problèmes et déjà le Syndicat de l'hôtellerie et du tourisme vient de prendre des décisions qui, pour ce qui dépend de la Polynésie, permettront de mieux orienter notre politique touristique.

Je pense d'ailleurs, qu'il était peut-être bénéfique de connaître un tel palier afin de ne pas ruiner les espoirs que nous avons mis en cette nouvelle industrie.

* * *

Dans le souci d'équilibrer les budgets des années à venir, l'Assemblée avait demandé la prise en charge par l'Etat de différents services et particulièrement de l'Enseignement secondaire. Actuellement ce point est acquis et l'Assemblée a abandonné ses prérogatives en cette matière. J'insiste cependant en précisant que cet Enseignement doit dépendre directement du Ministère de l'Education Nationale pour des raisons de compétence, bien sûr, et pour que les dotations correspondent aux besoins d'un lycée digne de ce nom.

Il est tout indiqué, qu'une collaboration s'instaure entre le Secrétariat d'Etat aux Territoires d'outre-mer et le Ministère de l'Education Nationale, mais, sur le plan local les attributions ne doivent pas être dispersées, nous aurions alors un système lourd, complexe, occasionnant des frictions que justement nous avons voulu éviter.

* * *

La prise en charge par l'Etat de l'Office des Postes et Télécommunications avait été également demandée par l'Assem-

Page LEXPOL 4 sur 11

blée Territoriale. Le passage de M. le Ministre BOKANOWSKI et les pourparlers engagés dernièrement à PARIS laissent prévoir un heureux aboutissement de cette question. Il semble toutefois, que malgré les vœux et propositions déjà émis nous serons amenés à préciser notre demande. Messieurs, nous confirmerons une nouvelle fois cette demande si tel est votre désir.

* * *

Voici donc très brièvement indiquées les possibilités de recettes de notre budget de l'exercice 1962.

* * *

Les dépenses de fonctionnement comme les années précédentes seront examinées avec soin et dans les détails. Le Territoire devra faire face à une augmentation sensible et obligatoire due aux avancements et promotions du personnel et surtout à l'expansion démographique qui entraîne chaque année des dépenses sociales croissantes.

Les chapitres les plus importants resteront ceux de la Santé et de l'Enseignement.

Dans ces deux domaines l'effort de réorganisation et d'extension devra être poursuivi.

Pour la Santé, la nécessité d'ouvrir de nouveaux centres médicaux et de renforcer les formations existantes est indéniable.

Dans l'Enseignement, la situation actuelle du personnel mérite particulièrement toute notre attention. Si nous voulons susciter des vocations, éviter les désaffections, il faut revaloriser la fonction d'enseignant et ne pas lésiner sur des dépenses qui porteront leurs fruits dans un proche avenir.

La Polynésie est entrée dans le monde moderne inconcevable sans instruction, instruction à la portée de tous certes, mais d'un niveau conforme aux exigences de cette vie moderne. Un Tahitien sur quatre est à l'école, l'enseignement primaire, l'enseignement technique, soucis constants mais pleins de promesses, doivent venir en tête de nos préoccupations.

Des suggestions ont été faites par les organisations professionnelles intéressées, je suis persuadé qu'elles seront étudiées comme elles le méritent.

Je veux ouvrir une parenthèse pour rappeler respectueusement au Gouvernement local que la loi-cadre prévoit l'accord des instances locales pour le choix du personnel détaché dans le Territoire. Il serait indiqué, pour une continuité dans l'action, de renouveler le séjour des fonctionnaires compétents et efficaces.

D'autres préoccupations seront à l'ordre du jour : augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti, augmentation du taux des allocations familiales, revalorisation de la Fonction Publique, création du Port autonome, immeuble pour nos étudiants en Métropole, délégation de Tahiti à PARIS... et surtout aide aux producteurs de coprah.

En 1961, le budget local avait consenti à la Caisse de Stabilisation des cours du coprah, un prêt de 22 millions C.F.P. au début de l'année. Cette avance est pratiquement épuisée et se transformera sans nul doute en subvention. Malgré l'apport du Fonds National de Régularisation des produits d'outremer (20 millions C.F.P.) la situation de la Caisse de Stabilisation laissera apparaître un disponible de 5 millions ce qui est très insuffisant pour l'année 1962.

Si la situation du marché des oléagineux ne s'améliore pas dans le courant de l'année prochaine, il nous faudra donc prévoir une nouvelle dotation du budget local afin que nos populations agricoles et principalement celles des îles conservent au moins le minimum vital actuel qui, il faut bien le dire, est réellement un minimum.

* * *

Voici donc les tâches qui nous attendent durant ces deux mois, travail long, fastidieux par les chiffres, mais duquel dépend la vie de notre Territoire pour une année. Je pense que notre Assemblée s'en acquittera dans un excellent climat en conservant des rapports confiants avec le Gouvernement local.

* * *

M. le Gouverneur, en terminant, je vous demande de transmettre au Gouvernement et au Président de la République nos sentiments de reconnaissance et d'attachement. Dites-leur que la Polynésie Française, comme toujours, n'est pas indifférente et qu'elle est solidaire de la Métropole dans les épreuves que celle-ci traverse.

Vive la FRANCE,

Vive la POLYNESIE FRANÇAISE,

Vive le GENERAL DE GAULLE.

Par Monsieur le Gouverneur Aimé GRIMALD

CHEF DU TERRITOIRE

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers,

Au moment d'ouvrir vos travaux, mon premier devoir est de m'associer au deuil de votre Assemblée qui, récemment, a perdu un des siens, le député Marcel Oopa, enlevé par une cruelle maladie tout au long de laquelle, et jusqu'à ses derniers instants, il a montré un courage exemplaire, digne du combattant de la France Libre qu'il a été. Je m'incline devant sa mémoire ; je m'incline devant Mme Marcel Oopa, mais aussi je la complimente car, ayant conquis les suffrages des électeurs des Iles sous le vent ; elle va siéger parmi vous à la place de son époux disparu.

Je veux, en outre, exprimer au nouveau député de la Polynésie française, M. TEARIKI, mes biens vives félicitations et les vœux que nous formons pour sa mission dans une période où les problèmes du territoire requièrent l'union des hommes et des esprits dans le réalisme et l'efficacité.

* * *

Votre session s'ouvre avec un ordre du jour particulièrement abondant. Des projets d'une réelle importance attendent votre sanction et je ne citerai ici que ceux ayant trait à nos problèmes fonciers, à la création de collectivités rurales et de conseils de circonscription, au statut général des fonctionnaires, au régime des loyers.

Mais s'y ajoutent naturellement toutes les obligations normales d'une session budgétaire appelée à dresser le progamme des activités du territoire pour l'an prochain : budget local de fonctionnement et d'équipement, tranche Fides, réorganisation du Port de Papeete, régime de prévention et de réparation des accidents du travail. Je tiens spécialement à signaler à votre Assemblée combien il sera particulièrement urgent qu'elle examine la tranche Fides 1962 ; le Comité directeur du Fides doit, en effet, se réunir incessamment à Paris pour étudier les propositions des Territoires et permettent ainsi le financement des projets dès le 1er janvier prochain.

* * *

L'année en cours, Messieurs, a marqué une date pour cette Polynésie qui, avec l'ouverture de l'aérodrome international de Tahiti-Faaa, entre dans une ère nouvelle créant aux pouvoirs publics des problèmes et des charges. Quelles que soient les prévisions avancées — optimistes ou pessimistes — ce n'est que progressivement qu'apparaîtront réellement les conséquences économiques et sociales des transformations qui s'opèrent sous nos yeux. Mais notre rôle ne saurait être de simple observateur, il nous faut aussi analyser et prévoir ; de même que des décisions ont pu intervenir à temps pour protéger la terre et la propriété tahitiennes, de même il importe, de période en période, d'effectuer un retour en arrière, d'abord pour dresser un bilan, ensuite pour dégager de l'évolution des esprits et des choses, les dispositions dont le pays a besoin pour progresser sans heurt.

* * *

Faisons donc ensemble le tour d'horizon des facteurs positifs ou négatifs qui, depuis le début de l'année, méritent d'être retenus, soit qu'ils caractérisent l'état actuel du Territoire, soit qu'ils ouvrent à notre sagacité le champ des réflexions constructives.

Une observation générale s'impose de suite. Grâce aux communications aériennes rapides que nous assure notre nouvel aérodrome, les liaisons avec la Métropole se trouvent considérablement facilitées qui autorisent, plus que par le passé, l'envoi en France d'étudiants, de stagiaires, de conseillers, de chefs. Il est certain qu'au cours de 1961, le nombre des polynésiens ayant effectué un tel voyage a été plus élevé que jamais, et il est souhaitable qu'il en soit demain régulièrement ainsi. Mais ce rapprochement de la Métropole n'est pas seulement dans le trajet, il est aussi dans la confrontation des hommes, dans les rencontres, ici ou là, desquelles surgissent l'amitié, l'intérêt, la compréhension réciproque ; à cet égard, les missions à Paris de membres de votre Assemblée et du Conseil de Gouvernement, la venue en Polynésie de hautes notabilités de l'Etat, ont, non seulement permis de mieux faire connaître nos problèmes et nos difficultés, mais aussi d'en accélérer l'examen et les solutions.

Etant donné la situation de notre économie, de nos écoles, de notre fonction publique, de nos finances qui, dans une large mesure dépendent, directement ou indirectement, de l'assistance métropolitaine, il y a là un fait qui vaut d'être particulièrement mis en valeur car il est plein d'enseignements.

Rapprochement dans l'espace et le temps, contacts suivis entre Papeete et Paris entraîneront inévitablement les autorités de l'Etat à prêter de plus en plus d'attention à l'avenir économique et humain du territoire. Il est bien à prévoir en effet, que l'aide de la France continuera à s'avérer indispensable sur divers plans car nos moyens propres, ainsi que je vous le disais au début de votre dernière session « ne nous permettront pas de satisfaire, et à l'ensemble de nos charges sociales en accroissement constant, et aux multiples doléances justifiées de toutes nos collectivités de base qui, souvent depuis des années, attendent, non sans mécontentement, la réalisation de petits travaux d'entretien et d'équipement sans lesquels il y a stagnation, sinon régression. »

* * *

En abordant l'inventaire des progrès ou des résultats acquis, nous devons noter ce qui apparaît aux yeux de tous, c'est-à-dire l'accélération dans le territoire du rythme des investissements : investissements hôteliers français et étrangers au nombre desquels il est satisfaisant de noter la part prise par

Page LEXPOL 6 sur 11

les capitaux locaux, — investissements privés dans des constructions d'habitation et dans des activités économiques, telles que les plantations, la transformation de divers produits de notre sol, les entreprises de travaux et de distribution d'énergie.

Parallèlement, et en vue de concourir à l'essor indispensable, tout en le graduant méthodiquement, le Crédit de l'Océanie a amélioré son fonctionnement et sensiblement augmenté le nombre et le montant de ses prêts, qui en un an portent sur 338 dossiers et 88 millions FCP, — la « Société d'Equipement de Tahiti et des Iles », a abordé l'étude des réalisations sociales et économiques les plus urgentes, — la « Société Immobilière et Touristique » met à notre disposition ses spécialistes et des moyens financiers, afin de nous aider à organiser et à développer harmonieusement notre industrie touristique naissante, — enfin la « Société de Développement et d'expansion du Pacifique », dont les buts s'inspirent des plans régionaux de la Métropole, pourra prochainement concourir à la création d'activités nouvelles, à la modernisation ou à l'extension d'entreprises existantes.

Mais comment se présente, à l'heure actuelle, l'activité économique du territoire et spécialement son commerce extérieur, six mois environ après l'atterrissage des premiers avions à réaction sur la piste de Faaa ?

Les exportations traditionnelles du territoire : phosphates, coprah, vanille, nacre, café, coco râpé sont, dans leur ensemble, supérieures en tonnage à celles de l'an dernier, mais leur valeur est, au contraire, en nette diminution par rapport à 1960 du fait de l'abaissement des cours.

Nos importations marquent, en même temps, une progression spectaculaire atteignant fin Août une valeur de 1.416 millions FCP, soit environ le double de ce qu'elles furent pour la période correspondante de 1959. Effet du mouvement touristique, construction d'hôtels et de bungalows, équipement commercial et frigorifique, voitures, camions, biens de consommation, voilà ce qui explique la montée en flèche de nos achats à l'extérieur, sur lesquels la part de la zone franc représente 57 % du total contre 49 % en 1959.

La valeur de nos exportations ayant fléchi, nos importations connaissant une ascension jusqu'alors inégalée, notre balance commerciale accuse, pour les 8 premiers mois de l'année, un déficit de 670 millions que viennent heureusement compenser en partie les revenus tirés des « exportations invisibles », autrement dit, du tourisme et des activités cinématographiques. Ces dernières se chiffrent pour 8 mois à 266 millions CFP, contre 64 millions en 1959 et 126 millions en 1960.

Dès maintenant l'industrie touristique paraît devoir prendre une place importante dans l'économie du Territoire. Notre capacité hôtelière est en passe d'atteindre 400 chambres, assurant l'emploi de plusieurs centaines de travailleurs locaux au stade de l'édification et au stade de l'exploitation des établissements ; le nombre des touristes, en 9 mois, a atteint 6.600, contre 2.500 pour la période correspondante de l'an dernier ; le style des constructions est resté typiquement tahitien et nous comptons obtenir partout que la direction des hôtels soit assurée par des français. Mais à ces considérations satisfaisantes, il faut bien ajouter aussi quelques remarques qui le sont moins et qui, reproduisant l'opinion de voyageurs s'appliquent d'une part, aux prix jugés trop élevés par rapport à la qualité des prestations et des services, — d'autre part, au manque de distractions qu'offre le pays en dehors du spectacle magnifique de la nature.

Ces critiques, qui d'ailleurs ne sauraient constituer des sujets d'inquiétude, sont cependant à retenir et il est de la plus haute importance que la profession hôtelière, en liaison avec les activités qui gravitent autour d'elle, en tire les conclusions. Elle doit mieux s'organiser et mieux s'adapter à nos premiers visiteurs qui seront pour elle d'excellents agents de publicité, — ses prix doivent être mesurés, saisonniers peut-être, car c'est compromettre l'avenir que d'accélérer inconsidérément la cadence des amortissements, ou appliquer, dans un pays insuffisamment préparé, des tarifs que seuls peuvent se permettre des contrées où le tourisme a déjà la faveur internationale.

Toute industrie, vous le savez, requiert des investissements, des investissements continus ; le tourisme ne saurait échapper à la règle. Ces investissements incombent en premier lieu aux hôteliers pour créer et pour améliorer leurs établissements, pour distraire et retenir leur clientèle. Ils incombent, également, à la puissance publique qui doit concevoir et réaliser des aménagements ou équipements divers, tels qu'alimentation en eau et en énergie : plages, itinéraires touristiques, parcs, jardins, routes, musées ; il lui incombe, en outre, de concourir à la formation du personnel hôtelier, ce que le Territoire va pouvoir entreprendre grâce à l'aide de la section générale du Fides qui, de plus, a prévu les crédits nécessaires à la réalisation à Papeete d'une Maison du Tourisme.

Malgré défauts et insuffisances qui ne sont pas sans remèdes, il est permis de rester optimiste et d'estimer qu'avec les efforts conjugués de tous, ce Pacifique français sera demain la terre d'élection d'un tourisme de bon aloi.

Si l'industrie touristique constitue une de nos préoccupations, en raison de son développement et de ses conséquences, là n'est pas cependant notre seul souci.

La Conférence économique, dont le Conseil de Gouvernement, dans ces derniers mois, a suscité la réunion, a permis de confronter des points de vue venant d'horizons divers et de dégager les lignes maîtresses d'une action urgente. Les discussions des participants à ce colloque ont essentiellement fait apparaître combien les problèmes du logement et de l'approvisionnement en produits vivriers locaux étaient préoccupants en soi et dans leurs incidences sur la tenue de nos prix.

Au plus vite, le Territoire doit adopter une politique du logement, des loyers, d'encouragement à la construction, afin de permettre à toute une population qui vit aujourd'hui dans l'entassement et dans des conditions d'hygiène marginales

de trouver des habitations saines et au loyer adapté aux moyens de chacun.

Certes, le rythme de la construction connaît actuellement une accélération que démontrent les chiffres des autorisations délivrées dans la seule circonscription des Iles du Vent, 214 permis en 1958 — 363 en 1959 — 588 en 1960 et il est à prévoir que, pour 1961, nous dépasserons 600. Mais cette cadence, qui pourrait faire impression, ne résoud que très partiellement le sort des mal logés et des travailleurs modestes.

C'est pourquoi le Conseil de Gouvernement a insisté récemment auprès de la Commission Permanente — et je la remercie de sa compréhension — pour que les ultimes décisions soient prises en vue de lancer le chantier de l'ensemble immobilier de Hamuta, — cela en attendant qu'aboutisse le vaste projet d'habitations à loyer modéré que le Crédit de l'Océanie mûrit actuellement, — en ettendant également que la SETIL nous présente l'étude, à laquelle elle s'est attaché dès le premier instant, d'un second lotissement d'envergure de logements économiques.

Construire, Messieurs, est une nécessité impérieuse dans un pays en pleine expansion démographique où les prix de la terre et des matériaux sont au-dessus des moyens des familles modestes ; construire, a constitué un des objectifs du Crédit de l'Océanie qui, au cours des 12 derniers mois, a consenti dans ce but 161 prêts totalisant 49 millions de francs ; l'intervention de la puissance publique se justifie dès l'instant où l'initiative privée ne suffit pas à surmonter la crise et, à cet égard, il y a longtemps déjà que, dans d'autres pays, les autorités ont fait appel à des organismes para-administratifs pour leur venir en aide. Nous en sommes à ce stade où il est essentiel que tout soit fait pour que les lotissements en projet puissent devenir des chantiers de construction dès le début de 1962, le Territoire ayant pris à sa charge, comme il est normal, sur ses ressources propres et sur le Fides, l'acquisition des terrains et les dépenses d'infrastructure.

Mais, dans notre situation, la lutte contre le taudis n'est pas tout, il nous faut aussi affronter la lutte contre la vie chère, contre l'inflation extraordinaire des prix que nous connaissons depuis plusieurs mois et qui met en danger, il faut le dire, et notre économie et l'équilibre social, et le mouvement touristique.

Devant la hausse des prix, non des marchandises d'importation mais des produits et services locaux, l'indice du coût de la vie a marqué en 1960 une progression de 10 points, et en 1961 de 5 points, entraînant la variation correspondante du salaire minimum interprofessionnel garanti. Mais toute hausse de salaire resterait vaine si, parallèlement, les prix ne cessaient de progresser. « C'est dans un climat de stabilité des prix, affirme une étude récente de l'Organisation Economique de Coopération Européenne, que l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés pourra être assurée de la façon la plus efficace. Il sera alors possible de faire bénéficier à plein les salariés des progrès de la productivité permis par la politique d'expansion, et cela sans danger. »

Nous savons tous, en effet, à quels abîmes conduit cette course sans fin des salaires et des prix. C'est pourquoi le Conseil de Gouvernement et les services techniques se sont penchés sur les problèmes de la production des denrées vivrières d'origine locale afin que les quantités offertes correspondent aux besoins et, en même temps, exercent sur les prix la pression nécessaire.

Plusieurs expériences sont en cours en divers points du territoire, la plus importante étant celle de Tubuai où nous voudrions pouvoir réussir une production importante de légumes, assurant, en même temps, un revenu stable aux populations de cette île et une régularisation du marché.

C'est pourquoi, là aussi, tout doit être entrepris, et le Conseil de Gouvernement y est résolu, pour faire comprendre aux intermédiaires que l'époque n'est plus aux marges abusives et qu'ils doivent d'eux-mêmes effectuer les compressions qui s'imposent s'ils ne veulent pas que celles-ci leur soient imposées. Partisan de l'économie libérale, votre Exécutif souhaite que cet avertissement soit entendu car, ne pouvant laisser se dégrader une situation déjà inquiétante, il ne saurait rester passif devant l'indifférence et serait conduit à envisager, avec les moyens appropriés, la réforme de nos structures économiques.

* * *

L'imbrigation de nos problèmes économiques et de nos problèmes sociaux est telle que, dans mon exposé, j'ai dû passer des uns aux autres sans m'arrêter suffisamment sur l'action des services techniques auxquels incombe, dans le territoire, la charge de l'agriculture et de l'élevage.

Dans le domaine des activités agricoles, il n'est sans doute pas excessif d'avancer qu'un « renouveau » se dessine. A la conception passée du rôle du service de l'agriculture, essentiellement conseiller technique des planteurs qui voulaient bien venir à lui, fait place, grâce à un personnel plus étoffé, une conception dynamique consistant plutôt à rechercher le contact avec le producteur, à connaître ses besoins et ses difficultés, à déclencher enfin des actions d'ensemble tendant à relever le niveau général de la masse.

Le type même de cette action est l'essai, vigoureusement appuyé par la Chambre d'agriculture, de cultures maraîchères à Tubuai. L'objectif en est l'étude des possibilités de production, transport et commercialisation des légumes des Australes sur le marché de Papeete. Le programme initial prévoyait la production de 25 à 30 tonnes de légumes, quantité suffisante pour ravitailler le chef-lieu pendant les mois de novembre et décembre en stoppant les importations étrangères ; il est presque certain cependant que la production excèdera le tonnage escompté car la population de Tubuai s'est enthousiasmé pour l'expérience, ce qui est un indice de confiance et d'esprit d'entreprise qu'il ne nous faut à aucun prix décevoir. Soulignons bien que cette réalisation intéresse, non pas quelques propriétaires privilégiés, mais une quarantaine de petits et moyens exploitants, soit environ 200 à 250 personnes sur le millier d'habitants de Tubuai. Si donc nos prévisions se vé-

Page LEXPOL 8 sur 11

rifient, c'est 1.200.000 à 1.400.000 francs que percevront ces familles au moment de la récolte en fin d'année.

Encore cet exemple n'est-il que de détail. Les actions d'envergure visent d'abord la cocoteraie. La campagne de rénovation, assortie de primes, en est à son début ; les crédits accordés par votre Assemblée permettront d'aider substantiellement à la plantation de 1.000 hectares pour l'ensemble du territoire et il y a aucune raison de douter que cet objectif ne soit atteint. Quant à l'amélioration de la qualité, notons qu'aux Tuamotu une dizaine de séchoirs de démonstration sont en place ou vont être bâtis ; à Rurutu, l'île en compte déjà 22 et son coprah est d'excellente qualité ; ces exemples devront être suivis en 1962 par les autres archipels. Enfin, la lutte contre les prédateurs sera menée à son terme ; le baguage, qui a démontré son efficacité, sera achevé l'an prochain dans les îles hautes ; aux Tuamotu, la dératisation par appâts empoisonnés sera poursuivie de front avec les opérations de replantation ; la lutte contre les parasites sera intensifiée, mais là, il importe que personne ne puisse se prévaloir d'une situation spéciale pour échapper au contrôle phytosanitaire, car l'extension du Brontispa aux Marquises ou aux Tuamotu, notamment, représenterait un désastre.

Je ne citerai que d'un mot l'aide du Crédit de l'Océanie au secteur agricole (110 prêts en un an pour un montant de 13 millions), ainsi que la création récente du Fonds agricole de garantie. Je noterai également les préoccupations du service de l'agriculture dans les domaines de la vanille, du cacaoyer, du caféier et du reboisement des terrains de montagne. Ce qui mérite d'être dit, c'est que pourvu, désormais, d'un personnel d'encadrement qualifié, et pouvant espérer, du fait de l'école de Pirae, recruter sur place les moniteurs qui lui sont indispensables, le service de l'agriculture doit être en mesure de répondre aux espoirs que nous mettons en lui et contribuer à donner au pays cette base économique qui est la condition d'un mieux être généralisé.

En matière de pêche, se pose de façon aigüe, à certaines époques, la question du ravitaillement en poisson du marché de Papeete. Or cette question est d'autant plus sérieuse que l'accroissement rapide de la demande au cours de ces dernières années a provoqué aux Iles du Vent, et plus récemment aux Iles sous le vent, une exploitation excessive des peuplements de poissons, de mollusques et de crustacés.

De ces constatations découle l'opportunité d'une refonte des textes réglementaires actuels en vue d'arrêter la raréfaction inquiétante d'une ressource traditionnelle. Mais également, il en déroule la nécessité, pour l'immédiat, de rechercher de nouvelles zones de pêche : à cet égard, les possibilités offertes par certaines îles de l'archipel des Tuamotu ont fait dernièrement l'objet d'une étude approfondie dont il ressort que l'obstacle principal à leur exploitation provient de l'absence des équipements appropriés : pas de bateaux adaptés à de tels transports, pas de chambres froides suffisantes à Papeete pour assurer la conservation du poisson.

Nous savons certes que des initiatives privées se préoccupent de la création de cette chaîne de froid. Il faut souhaiter que ces projets aboutissent sans retard, et que s'y associent pêcheurs, transporteurs, industriels et commerçants afin de créer, au profit des habitants des Tuamotu et des consommateurs urbains, le courant régulier et dense qui seul peut assurer le maintien des prix raisonnables.

Quant à la nacre, je signalerai brièvement que ses cours, dans ces derniers mois, ont dépassé les maxima précédemment enregistrés et qu'ainsi se trouvent justifiés, d'une part, les efforts consacrés depuis des années à la protection des bancs naturels d'huîtres nacrières et perlières, d'autre part, les dispositions d'une délibération récente sur la pratique de l'élevage des mêmes huîtres.

* * *

Dans les domaines de l'action sociale, il est certain que ce territoire dispose déjà de structures efficaces, qu'il s'agisse de la législation sociale, de l'équipement sanitaire, de la protection de l'enfance, du développement de l'instruction publiques ou des œuvres scolaires. Mais la pression démographique et l'évolion économique sont là pour exiger chaque année de nouveaux pas en avant, de nouveaux progrès.

Sur le plan réglementaire, la réalisation essentielle de 1961 aura été l'institution d'un régime d'aide aux vieux travailleurs qui, avec le régime de réparation des accidents du travail et celui des allocations familiales constitue le noyau d'un système cohérent de sécurité en faveur des salariés.

Sur un autre plan, la création récente à Papeete d'un Centre des Sciences humaines relevant de l'Orstom va nous permettre de mieux approfondir les études sociologiques qui sont à la base de nos problèmes urbains et ruraux. Le concours de chercheurs spécialisés devra, notamment, nous éclairer par un travail scientifique sur le niveau de vie des populations et leurs besoins, sur les causes des migrations internes et spécialement sur ce mouvement qui attire au chef-lieu des familles entières dès l'instant où se pose pour elles la question de l'instruction des enfants.

Certes, beaucoup a déjà été intelligemment pensé et créé en matière d'enseignement public et privé, mais un effort énorme s'impose pour scolariser la multitude des jeunes et leur assurer la formation civique, morale et sportive dont la puissance publique a la responsabilité.

Estimant que les investissements intellectuels sont aussi importants pour l'avenir de la collectivité que les investissements économiques, le Conseil de Gouvernement, comme votre Assemblée, ont toujours alloué à l'enseignement, sur le Fides ou le budget local, les ressources nécessaires pour créer de nouvelles écoles, ouvrir de nouvelles classes, accroître l'effectif des maîtres et des boursiers, perfectionner le personnel.

Les progrès d'une année sur l'autre sont évidents, tant par l'extension de la capacité des locaux scolaires — et je ne citerai ici que les écoles de Tipaerui et d'Opoa — que par l'adoption de mesures d'organisation : programmes simplifiés et adaptés, méthodes pédagogiques rénovées avec l'emploi de manuels originaux, utilisation de la radio, encadrement ad-

ministratif et pédagogique renforcé aidant à la formation et assurant le contrôle des maîtres.

Malgré ces progrès de notre enseignement primaire, il n'en reste pas moins qu'ils sont régulièrement remis en cause, car le nombre des élèves augmente d'année en année, les classes sont surchargées ou ouvertes dans des conditions matérielles précaires, le recrutement des instituteurs est insuffisant, les archipels éloignés se plaignent.

Dans toutes les couches de la population, sur l'ensemble des îles et des archipels, le besoin de l'instruction, de la connaissance de la langue française se manifeste avec une particulière acuité ; c'est un signe des temps révélateur du réalisme des esprits et d'une conscience qui s'éveille.

Un plan de développement et de remise en ordre de notre enseignement de base est en cours d'élaboration qui pourra prochainement être présenté à votre examen ; son ampleur sera telle, si nous voulons prévoir et embrasser l'avenir, que les moyens propres du territoire, malgré tous les sacrifices qu'il voudra consentir, seront insuffisants pour en assurer la réalisation au rythme indispensable. Là se posera pour nous un choix dont je n'ai pas besoin de souligner le caractère essentiel.

Si le développement de l'enseignement primaire nous met en face d'un problème grave, le développement de l'enseignement secondaire apparaît moins préoccupant depuis la prise en charge par l'Etat du Lycée Paul Gauguin et l'ouverture partielle, il y a quelques jours, du Collège d'enseignement général d'Uturoa.

Mais au Lycée, comme ailleurs, les effectifs progressent inexorablement ; 300 élèves de plus ont abordé, à cette dernière rentrée, le cycle secondaire et nous ne devons d'avoir fait face à Papeete à toutes les demandes d'admission que grâce aux nouveaux établissements d'Uturoa et de Taravao et à la déconcentration que déjà ils permettent. Il est certain malgré tout que l'élévation du niveau de l'enseignement primaire élémentaire rural va faire rapidement sentir ses effets, suscitant de plus nombreuses vocations à des études secondaires. Nous devons donc nous apprêter à l'extension progressive du nombre et des dimensions des collèges d'enseignement général et, en même temps, prévoir pour un avenir proche le dédoublement du lycée actuel par l'édification d'un d'un établissement de jeunes filles.

Ce tableau du sort de la jeunesse ne serait pas complet si je n'ajoutais brièvement qu'elle peut désormais subir à Papeete les épreuves des deux parties du baccalauréat, qu'un enseignement commercial vient de naître, que l'actuel collège technique accueille de plus en plus d'élèves et que l'œuvre post-scolaire à l'usage des jeunes désœuvrés et des adultes reste à développer dans le cadre de l'organisation d'une large culture populaire.

* * *

Le service de santé, en raison de la qualité de son personnel et du crédit dont il a toujours bénéficié devant votre Assemblée, ne soulève pas de problèmes particulièrement aigus ; son rôle dans la société, ses besoins financiers en font cependant un des grands services du territoire dont les activités ne cessent de s'étendre avec le développement de la population.

Sur le plan de la médecine préventive, où il agit de concert avec l'Institut de Recherches médicales, son effort en 1961 a essentiellement porté sur l'intensification de la lutte antituberculeuse, notamment par l'organisation, sur toute l'étendu du territoire, d'une campagne de dépistage et de vaccination au BCG, et sur le développement de la protection maternelle et infantile avec la création d'un centre autonome de consultations et d'un cours d'éducation sanitaire.

A côté de la médecine préventive, la médecine de soins accuse en 9 mois, à l'hôpital du chef-lieu, un accroissement de 16 % des journées d'hospitalisation qui passent de 64.700 en 1960 à 76.700 aujourd'hui ; cet afflux n'a pas été sans exiger des travaux d'amélioration et d'extension ainsi que la réalisation d'un pavillon pour malades de longue durée. Dans les archipels, deux infirmeries nouvelles ont été mises en service cette année, celle de Huahine, financée par le Fides, va être entreprise prochainement.

Pour 1962, nous prévoyons, toujours sur le Fides, l'aggrandissement de la formation de Taiohae qui doit nécessairement devenir un hôpital chirurgical secondaire et la première tranche d'un centre médical à Tubuai qui entraînera l'affectation d'un médecin à l'archipel des Australes. L'année 1962, enfin, verra la mise en train des travaux du nouvel hôpital de Papeete, dont l'appel d'offres est au point et la convention de financement signée avec le Fonds Européen.

* * *

Dans le domaine interne de l'administration, si beaucoup reste encore à faire pour donner satisfaction à tous et à chacun, il n'en reste pas moins que des efforts sérieux de remise en ordre, d'amélioration et de compréhension ont été acquis dans de nombreux services. Le Conseil de Gouvernement, soucieux comme votre Assemblée, de la bonne organisation et du bon fonctionnement des rouages administratifs, est particulièrement attentif au rendement et à l'efficacité des agents de la fonction publique.

Il faut cependant rappeler combien la dispersion, l'exiguité et parfois même la vétusté des locaux officiels se prêtent mal à une réorganisation véritable entraînant concentration, économies, accélération et plus grandes facilités pour l'usager. Il est souhaitable que les démarches en cours, et qui paraissent en bonne voie, permettent au Territoire de réaliser enfin la construction du bâtiment du Conseil de Gouvernement, dans lequel devraient trouver place plusieurs services territoriaux, en attendant que d'autres regroupements nécessaires s'avèrent possibles.

Il faut aussi souligner combien, dans un pays qui s'équipe matériellement et intellectuellement, les charges de la fonction publique deviennent lourdes et complexes et exigent, avec davantage de spécialistes, un personnel plus nombreux mais aussi parfaitement préparé à ses obligations. Le temps n'est plus où l'entrée dans l'administration pouvait se faire

Page LEXPOL 10 sur 11

sans qualifications réelles. Il nous faut améliorer sans cesse nos recrutements, veiller au perfectionnement des agents déjà en service, orienter les jeunes vers les études supérieures qui seront les plus utiles à leurs concitoyens et leur garantir à l'avance, pour le moment de leur retour, la fonction pour laquelle ils auront travaillé et réussi. Il est nécessaire, également, de bien admettre qu'il n'est pas de bon fonctionnement des services sans autorité, celle-ci s'exerçant par l'exécutif, dans l'indépendance et l'objectivité.

J'ajouterai, pour répondre, M. le Président, à un point particulier de votre allocution, que les dispositions du statut du territoire relatives au choix du personnel sont entièrement respectées : c'est en Conseil de Gouvernement que sont pris les actes nommant les chefs de services publics territoriaux et je puis vous assurer que vous rejoignez pleinement le souci de l'Exécutif lorsque vous marquez le souhait que les fonctionnaires compétents et efficaces soient admis à renouveler leur séjour dans ce pays.

* * *

Peut-être, Messieurs, me suis-je étendu un peu trop longuement sur notre situation économique et sociale, dont les aspects essentiels méritaient d'être mis très franchement en lumière au moment où le Territoire aborde une période nouvelle de son évolution et votre Assemblée, l'examen d'un projet de budget dont l'élaboration n'a pas été aisée.

Il y a un an, les perspectives financières de l'exercice 1961 étaient apparues suffisamment sombres pour justifier le dépôt par le Conseil de Gouvernement et le vote par l'Assemblée territoriale d'un budget dont l'équilibre était assuré par une avance de trésorerie à solliciter de la Métropole. Malgré la prise en charge complète de nombreux services par le budget de l'Etat, tout semblait annoncer alors le déséquilibre de nos dépenses et de nos recettes, conséquences de l'affaissement des cours d'exportation des produits agricoles.

Les considérations ainsi mises en avant n'ont pas été démenties par les faits, mais là où les prévisions se son révélées en défaut, c'est sur la matière des taxes à l'importation.

Le développement précipité de l'industrie touristique, dès l'ouverture de l'aérodrome de Faaa, a eu pour effet direct un apport substantiel aux ressources du budget. Alors que l'activité touristique, jusqu'en 1959, ne prenait que la 4e place parmi les différents éléments du revenu territorial, derrière les phosphates, le coprah et la vanille, il est possible que cette année elle occupe le premier rang.

Au cours des 8 premiers mois de l'année, 266 millions CFP ont été dépensés dans le territoire par les touristes et les cinéastes. Ce chiffre, auquel doit s'ajouter le montant des investissements hôteliers, explique l'augmentation importante de nos importations qui, au rythme actuel, devraient atteindre en 1961 le double de ce qu'elles furent en 1959.

C'est cet accroissement des recettes indirectes qui va assurer l'équilibre du budget en cours, sans qu'il soit besoin de faire appel à une avance du trésor et qui permettra également la reconstitution d'un fonds de réserve.

Est-ce à dire que l'expansion de 1961 se poursuivra identique en 1962 ? — que l'accroissement des ressources tirées de l'importation et des mutations immobilières subsistera au même degré ? — que les perspectives financières de l'exercice prochain doivent être considérées comme exemptes de préoccupations ? Je ne le crois pas qu'il soit permis d'apporter à ces questions une réponse pleinement affirmative.

Il ne serait pas sage, tout d'abord, d'escompter que le rythme d'accroissement de nos recettes douanières puisse se maintenir alors que les derniers mois écoulés enregistrent un ralentissement relatif des entrées.

Même en admettant que les prix pratiqués dans l'hôtellerie soient acceptables pour nos visiteurs, il peut se produire en 1962 un ralentissement des investissements touristiques, voire même un ralentissement de l'activité touristique comme celui que l'Europe a connu cet été.

Enfin, il est à craindre que les capitaux privés n'hésitent à s'investir dans des activités économiques ou hôtelières tant que nos prix, ceux des terrains, des prestations, des produits de consommation continueront à tenir les sommets que nous leur connaissons et qui valent à Tahiti sa réputation d'exceptionnelle cherté.

Si donc l'appréciation de nos recettes futures doit être raisonnable, il faut en même temps ne pas perdre de vue le sort des producteurs des archipels éloignés, le développement de l'industrie touristique a, sans nul doute, contribué à accroître les ressources d'une partie de la population, essentiellement aux îles de la Société, mais, par là même, il a accentué la disparité entre les revenus de ce secteur le plus touristique par rapport aux revenus des habitants des archipels qui, eux, dépendent toujours d'une production agricole dont la valeur n'a cessé de se détériorer.

C'est dire que le budget de 1962 doit simultanément faire face en dépenses :

— à l'accroissement des charges ordinaires, au rythme imposé par l'expansion démographique et le coût de la vie,

— aux interventions économiques visant à maintenir le niveau de vie des populations agricoles,

— aux équipements et investissements indispensables pour assurer la promotion économique future, seule susceptible d'apporter les ressources financières croissantes qu'exige l'augmentation inéluctable des dépenses publiques.

Malgré l'élargissement de l'aide de la Métropole sous la forme de nouvelles prises en charge, l'équilibre budgétaire pose de sérieux problèmes sur lesquels votre Conseil de Gouvernement s'est penché et qu'il a estimé pouvoir résoudre en chiffrant les recettes au simple niveau de celles qui sont escomptées pour 1961, en appréciant objectivement les besoins des services, en prévoyant de larges possibilités d'intervention en faveur des populations agricoles, car il veut assurer

la protection du prix du coprah, en affectant à l'équipement du pays une part importante des plus values exceptionnelles des exercices 1960 et 1961, en inscrivant, enfin, des ressources en vue de reconstituer un domaine territorial par le rachat de terres.

Le projet de budget de fonctionnement va s'élever à environ 740 millions CFP. Par rapport au budget de 1961, grossi des actes additionnels, les dépenses seront donc en augmentation de 8,8 % si l'on ne tient pas compte des nouvelles prises en charge, et de 13,8 % si l'on déduit ces dernières.

Bien entendu, les services au titre desquels l'effort maximum vous est proposé sont, l'Enseignement, pour l'ouverture de classes nouvelles dans les écoles primaires et les collèges d'enseignement général et technique, la Santé pour l'accroissement de ses moyens d'action, l'Agriculture, pour l'intensification de la production et la lutte contre le Brontispa.

Toutefois, la caractéristique principale du projet de budget 1962, c'est la place importante faite aux opérations d'équipement qui vont atteindre environ 100 millions, soit plus de 10 % du volume global de nos ressources. Compte tenu des dotations attendues du Fides, ce serait cette année plus de 200 millions que le Territoire consacrerait à son équipement. Certes les besoins resteraient encore importants, du moins nombre de réalisations de routes, de constructions, d'hydraulique pourraient être entreprises qui jusqu'ici avaient dû être différées faute de moyens financiers.

* * *

Messieurs, j'en arrive au terme de l'exposé que le Conseil de Gouvernement vous devait en ce début de session sur la situation générale de la Polynésie française.

En toute objectivité, vous ont été brièvement dépeints les sujets essentiels. Nos problèmes dans ce Territoire apparaissent tous comme des problèmes de croissance et ils pourraient être résolus de façon parfaitement honorable si le volume de notre budget, si le revenu de la collectivité atteignaient les niveaux que connaissent d'autres contrées à l'économie plus florissante.

Les notes de flaiblesse, nous les décelons dans le domaine de l'agriculture, dans la menace de l'inflation, dans la situation budgétaire. A nous de concevoir et d'appliquer, en ces espèces, les remèdes convenables pour redresser ce qui relève de notre seule détermination ; si nous ne sommes pas maîtres de l'évolution des prix et des marchés extérieurs, du moins, il nous appartient de faire que la mise en valeur de la terre ne soit pas un vain mot, que la production agricole soit protégée et stimulée, que l'emploi des ressources budgétaires soit marqué de l'austérité indispensable, que la poussée des prix ne vienne pas renverser les facteurs de prospérité, qu'une politique du logement soit définie et maintenue, qu'une déconcentration administrative confère une personnalité aux circonscriptions et aux districts plutôt que de continuer à tout centraliser au chef-lieu.

Devant la tâche qui vous attend, dans la conjoncture délicate que nous traversons, je formule des vœux pour vos travaux et pour que cette France du Pacifique, grâce à vous, prospère et se fortifie.

Puissent vos délibérations se dérouler dans un esprit de concorde et d'union, conforme à l'appel que dernièrement le Président de la République a adressé à tous les Français.

Messieurs, je déclare ouverte la deuxième session ordinaire de 1961 de votre Assemblée territoriale.

Vive le Président de Gaulle

Vive la Polynésie Française

Vive la France

PAPEETE. — IMPRIMERIE OFFICIELLE.